

En outre, l'Office applique au nom de la province la *Loi sur l'assurance contre les accidents d'automobiles*. En vertu de cette loi, les automobilistes de la Saskatchewan bénéficient d'un plan universel d'assurance tous risques, y compris d'une protection de 200 000 dollars contre le recours des tiers, d'une assurance-maladie et invalidité (en plus de la protection contre la perte de rémunération) et d'une assurance tierce

(collisions d'automobiles). Cet ensemble de protections constitue le minimum qu'exige la loi. Toutefois, les automobilistes de la province peuvent acheter de la protection supplémentaire auprès de l'Office ou de tout autre assureur. En plus des assurances obligatoires, l'Office des assurances de la Saskatchewan fait directement concurrence aux autres assureurs qui vendent de la protection-automobile.

#### Sources

- 18.1 - 18.1.2 Division des institutions financières, Banque du Canada.
- 18.1.3 Communications, Monnaie royale canadienne.
- 18.1.4 Division des institutions financières, Banque du Canada; Association des banquiers canadiens.
- 18.1.5 Banque fédérale de développement.
- 18.1.6 Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal; Division de l'organisation et des finances de l'industrie, Statistique Canada.
- 18.2.1 Division de l'organisation et des finances de l'industrie, Statistique Canada.
- 18.3 Direction des faillites, ministère de la Consommation et des Corporations.
- 18.4 - 18.4.2 Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.
- 18.4.3 Bureau du commissaire fédéral des incendies, ministère du Travail.
- 18.5 Société d'assurance-dépôts du Canada; Corporation des assurances publiques du Manitoba; Office des assurances de la Saskatchewan.

### LECTURES SUGGÉRÉES

choisies parmi les publications de Statistique Canada

- Sociétés industrielles : statistique financière. Trimestriel. N° 61-003.
- Statistique financière des sociétés. Annuel. N° 61-207.
- Caisses d'épargne et de crédit. Annuel. N° 61-209.
- Rapport annuel du ministre des Approvisionnements et Services Canada présenté sous l'empire de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie I - Corporations. Annuel. N° 61-210.
- Dépenses d'immobilisations et de réparations, sous-industries manufacturières : perspective. Annuel. N° 61-214.
- Les immobilisations des établissements manufacturiers, miniers et forestiers sous contrôle national et étranger. Annuel. N° 61-215. Dernière édition : 1987.
- Dépenses d'exploration, de développement et d'immobilisations pour les mines et les puits de pétrole et de gaz naturel : perspective. Annuel. N° 61-216.
- Profil statistique de la petite entreprise au Canada. Annuel. N° 61-231.
- Liens de parenté entre corporations. Biennal. N° 61-517.
- Ventes des détaillants indépendants, selon la superficie de vente. Annuel. N° 61-522. Édition épuisée.
- Profils des petites entreprises, Canada, provinces et territoires. 13 vol. Annuel. N°s 61-601 à 61-613. Dernières éditions : 1984 ou 1985.
- Institutions financières : statistique financière. Trimestriel. N° 61-006.

**Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces publications, prière de communiquer avec le bureau régional de Statistique Canada le plus près de chez vous. Les coordonnées de ces bureaux figurent à l'appendice F.**